

Logement : les nouvelles mesures applicables à compter du 1er janvier 2022



Vente immobilière, copropriété, construction, urbanisme, rénovation énergétique.

De nombreuses mesures entreront en vigueur le 1er janvier 2022.

L'Institut national de la consommation vous propose un point sur les nouveautés dans le domaine du logement.

[Voir le dossier](#)

Actualités



Achats de Noël en ligne : nos conseils pour sécuriser vos achats

Simple et rapide, des prix parfois plus attractifs : la vente en ligne offre de nombreux atouts et favorise les achats. Mais attention aux risques de fraudes et d'arnaques. Suivez les conseils de l'INC.

[Lire l'article](#)



Puis-je exiger le remboursement d'un produit acheté dans un magasin ?

Ca dépend !

En général, le remboursement d'un produit ou d'un appareil acheté n'est pas une obligation pour le professionnel. Mais certaines situations permettent de demander le remboursement.

[Lire la question-réponse](#)



Les juges doivent soulever d'office une clause susceptible d'être considérée comme abusive dans un contrat d'assurance vie

Médiation de l'assurance 2020 : les principaux cas étudiés

La lecture du rapport d'activité du médiateur de l'assurance pour 2020 est riche d'enseignements sur les principaux litiges que rencontrent les consommateurs et sur le point de vue du médiateur sur ces problématiques.

[Lire l'article](#)

Commentaire de jurisprudence

Par un arrêt du 14 octobre 2021, la Cour de cassation clarifie les pouvoirs du juge concernant les clauses abusives dans un contrat d'assurance-vie. La clause prévoyant un calcul de rente "selon le tarif en vigueur" doit donc faire l'objet d'un contrôle du juge..

[Lire l'article](#)

GUIDES DE LA MAISON



Vous allez changer vos fenêtres



Je prends en compte les risques du terrain



Vous allez changer votre chaudière

[Fiches pratiques](#) | [Lettres types](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)
[L'INC recrute](#)

Institut national de la consommation
18, rue Tiphaine
75015 Paris



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

[Se désinscrire](#)